



académie
Aix-Marseille

Division des Examens et Concours

DIEC/17-729-1697 du 23/01/2017

BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE (BIA) - CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT AERONAUTIQUE (CAEA) - SESSION 2017

Références : Arrêtés du 19/02/2015 publiés au J.O. du 21/02/2015 et au B.O.E.N. N° 11 du 12/03/2015 définissant les nouvelles modalités d'organisation du BIA et du CAEA

Destinataires : Tous les destinataires

Dossier suivi par : Mme SAUVAGET - Chef de bureau de l'organisation des concours - sandrine.sauvaget@ac-aix-marseille.fr - Tél. : 04 42 91 72 07 - Mme DELAPORTE - Gestionnaire - sylvie.delaporte1@ac-aix-marseille.fr - Tél. : 04 42 91 72 03

Les candidats doivent s'inscrire par Internet à l'adresse suivante :

<https://appli.ac-aix-marseille.fr/bia-caea/accueil-public>

Du mercredi 1^{er} février 2017 au mercredi 15 mars 2017

Les épreuves auront lieu le **Mercredi 24 mai 2017 à 14 h 00** sur la base des sujets nationaux.

⇒ pour le **Brevet d'Initiation Aéronautique**, durée totale de l'épreuve obligatoire : 2 h 30
Une épreuve facultative d'anglais est proposée aux candidats lors de leur inscription.

⇒ pour le **Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique** durée totale de l'épreuve d'admissibilité : 3 h 00
Seuls les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 15/20 à l'épreuve d'admissibilité pourront se présenter à l'épreuve orale d'admission, qui comportera deux parties.
Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'épreuve orale sera éliminatoire.
Certaines conditions de dispense d'épreuves sont prévues pour le CAEA

- 1°) Le seul matériel autorisé pour les deux examens (BIA – CAEA) est une calculette non programmable et non graphique.
- 2°) **Les résultats seront mis en ligne sur le site académique du Rectorat d'Aix en Provence www.ac-aix-marseille.fr à la rubrique « Examens et Concours » puis « Résultats aux examens et concours »**
- 3°) **En cas de réussite à l'examen, les candidats devront retirer leur diplôme dans leur établissement d'origine. Pour les candidats isolés, les diplômes seront transmis par la Division des Examens et Concours du rectorat d'Aix-Marseille.**

En cas de problème, prendre contact avec le Comité d'Initiation Régional à l'Aéronautique et Spatial (CIRAS) à l'adresse suivante : ciras@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille